

<https://47.snuipp.fr/CHSCT-du-27-mai-2021>



CHSCT du 27 mai 2021

- Paritarisme - SSCT - Les compte-rendus SSCT -

Date de mise en ligne : samedi 29 mai 2021

Dernière mise à jour : 29 mai 2021

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [Déclaration FSU](#)
- [Avis déposés lors du CHSCT du 8/04](#)
- [Fiches registre SST](#)
 - [problème de voix chez les enseignants dû](#)
 - [élèves perturbateurs](#)
- [Point COVID](#)
- [Visite inversée AESH](#)

Déclaration FSU

Dans la gestion de la crise sanitaire, la FSU se félicite que le ministère ait accédé à sa demande de fermeture de classe dès le premier cas de Covid et de fermeture de classe en cas de non remplacement pour éviter les brassages. En effet, cela permet de prévenir efficacement la propagation des contaminations dans les établissements. Mais, la crise met en exergue le manque de remplaçants, le ministère n'a aucune idée de la réalité du terrain, ou alors c'est un déni pur et simple. Il avance avec des effets d'annonce irréalistes face aux moyens qui sont octroyés. En effet, dès la première semaine de reprise en présentiel, de nombreuses classes ont dû fermer par manque de remplaçants.

S'agissant de la campagne de tests salivaires là encore de nombreux couacs sont apparus. Des écoles ont été prévenues 48h seulement avant le passage des tests, amenant une surcharge de travail des équipes particulièrement pour les directrices-teurs. Et cerise sur le gâteau, il n'y a pas forcément de retours sur les résultats de ces tests. On peut supposer que pas de nouvelles égale une bonne nouvelle !

La distribution des autotests pour les personnels du premier degré a bien eu lieu depuis la reprise des vacances de printemps. Mais pourquoi, y a-t-il des différences de traitement selon les circonscriptions. Sur Agen 1, les ATSEM ont été dotés de tests, sur les autres circonscriptions du département pas du tout. Sans compter les remplaçants dont les tests sont arrivés dans leur école de rattachement dans laquelle ils n'ont pas mis les pieds depuis la reprise.

Dans le second degré, certains personnels ont pu avoir une boîte complète de tests quand d'autres n'en ont pas vu la couleur. Le volume d'autotests quantifié par établissement est souvent en deçà de la réalité du volume de personnels de l'établissement.

Dans ce contexte, le pédagogique passe souvent en second plan, face à une crise sanitaire qui lui vole la vedette. Les risques psycho-sociaux, quant à eux, arrivent au premier plan par le jonglage permanent autour des brassages, de la distanciation, de la désinfection ...etc.

Entre les réunions ministérielles et académiques qui se déroulent en distanciel et les conseils d'école, les conseils pédagogiques, les conseils d'administration où le présentiel reste toujours en vigueur dans la plupart des

établissements, nous comprenons que l'institution a un fonctionnement à géométrie variable, selon les espaces qu'elle occupe. Les paradoxes épuisent le bon sens et érodent les esprits cartésiens. Heureusement, les personnels peuvent compter sur des « constellations » qui leur mettent la tête dans les étoiles. Pendant que les personnels répondent tant bien que mal aux injonctions paradoxales, le CHSCTD garde les pieds sur terre et entend les difficultés dans leurs paroles.

Après la réforme du lycée, vient maintenant les nouveaux programmes de maternelles, puis viendront les nouveaux programmes de l'école élémentaires, puis de collèges, puis à nouveau de lycée, une méthode de management taylorienne bien connue pour placer les professeur.s de l'éducation nationale dans un permanent inconfort professionnel dans le seul but de les subordonner davantage. Un management qui s'enorgueillit à exercer ses capacités à modifier le métier des professeur.e.s. Un management pernicieux qui se justifie sous couvert de l'intérêt éducatif des élèves : sans commentaire !

Mais n'oublions pas les personnels administratifs que cette crise sanitaire aura aussi affecté pour adapter au pied levé leur travail en télétravail et en visio conférences...

Enfin, bien que l'anticipation ne soit pas le fort de notre ministère, nous espérons que la prochaine rentrée bénéficiera d'un sursaut de réalisme pour améliorer les conditions de travail des personnels. Mais, à moins de donner la recette qui permet de faire plus avec moins de moyens, la tâche restera vaine et peu crédible.

Avis déposés lors du CHSCT du 8/04

Fiches registre SST

Les fiches traitées lors du groupe de travail concernent 2 thématiques principales :

problème de voix chez les enseignants dû au port du masque

L'infirmière de prévention rappelle qu'on peut contacter le service de médecine de prévention.

Voici quelques conseils de Camille Thériault, orthophoniste, pour prendre soin de sa voix :

- _ Boire de l'eau fréquemment : l'hydratation permet un moins grand effort des cordes vocales. Idéalement : 1 gorgée d'eau chaque 30 minutes.
- _ Réduire ou éliminer le bruit ambiant : cela permet d'éviter de parler plus fort pour se faire entendre malgré le bruit. Par exemple, fermez la porte de votre classe pour éliminer les bruits provenant du corridor.
- _ Plutôt que de prendre la parole pour demander le silence aux élèves, établir un code non verbal avec eux (ex. : éteindre les lumières, maracas, clochette, etc.).
- _ Prendre des pauses de parole : il est bénéfique de donner des pauses à sa voix au cours de la journée. Vous pouvez prévoir des travaux calmes à quelques moments dans la journée et prendre ce temps pour reposer votre voix. Idéalement, prévoir également des périodes de pause vocale complète de 15 minutes dans la journée (ex. : récréation, heure du diner).
- _ Éviter de chuchoter : cela demande un plus grand effort aux cordes vocales. Privilégiez une voix basse au chuchotage.
- _ Éviter de se râcler la gorge : cela irrite les cordes vocales et peut les sensibiliser. Prenez plutôt une gorgée d'eau

ou avalez votre salive.

élèves perturbateurs

Le nombre de fiches sur cette thématique est en augmentation depuis quelques années. Elles sont rédigées par des enseignants, mais aussi par des AESH, des personnels de vie scolaire, signes que les équipes pédagogiques dans leur totalité sont impactées par les élèves présentant des comportements inadaptés.

Jusqu'à présent, nous avons l'impression de ne pas être entendus par notre hiérarchie. Les personnels étaient culpabilisés et on leur disait souvent « tenez bon, il ne reste que x mois ».

L'IA semble enfin prendre le pleine mesure de cette problématique. Il a organisé plusieurs réunions avec les partenaires de l'école (notamment l'ALGEEI qui gère les CAMSP, les CMPP, les IME, ...) afin de trouver des solutions. Une réflexion est à l'étude pour rattacher les établissements médico-sociaux et les PIAL afin de connecter tous les « spécialistes » entre eux.

Point COVID

7300 tests salivaires ont été réalisés depuis le 12/03.

22 classes sont fermées suite à des cas COVID + (2 étudiants, 9 lycéens, 12 collégiens, 13 écoliers)

11 classes (premier degré) sont fermées à cause du non-remplacement des enseignants malgré les 8 contractuels qui viennent compléter les brigades de remplacement.

2 enseignants et 1 AESH ont été détectés cas COVID +

Visite inversée AESH

Dans le cadre des travaux du CHSCT, nous avons reçu des AESH afin d'évoquer avec eux leur qualité de vie au travail. Une quarantaine a participé à ces travaux.

Il y a urgence à engager l'augmentation des salaires et garantir la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ; abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ; créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ; recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des notifications. L'IA reconnaît qu'on est loin d'avoir terminé le travail sur leur considération.

La FSU appelle les AESH à la grève le 3 juin, rassemblement à 12h00, devant la Dsden. Tous les personnels de l'Éducation nationale sont appelés à se joindre à cette mobilisation.

plus d'infos dans l'article : <https://47.snuipp.fr/AESH-en-greve>

Un guide qui regroupe les droits des AESH a été publié par le ministère en septembre 2020,